SUD OUEST
Mardi 31 mai 2005

SECHERESSE. Soixante-seize communes toujours en attente de classement. L'association de défense s'inquiète d'éventuels changements de critères

Les sinistrés s'impatientent

Des études de sol ont été demandées
PHOTO ARCHIVES ALAIN DANE

L'éventuelle révision des critères déterminant l'état de catastrophe naturelle « ne peut que susciter l'inquiétude » des Girondins dont les maisons ont été fissurées en 2003, indique l'Association des sinistrés de la sècheresse sur les propriétés bâties (ASSPB 33). Si 115 communes de Gironde ont été reconnues en « cat'nat' » en janvier dernier, 76 autres sont en attente d'un classement en faveur duquel l'association a décidé de poursuivre son combat « avec détermination ». Des études de sol ont été demandées. Il s'agit notamment d'établir la présence d'argile. « Afin de faire avancer les choses rapidement, l'ASSPB 33 avait proposé sa collaboration aux maires des communes concernées dans lesquelles elle a des adhérents, indique Claude Toulouse, présidente. Nombreux sont ceux qui ont accepté notre aide, certains ayant préféré agir seuls. » Mais l'association déplore que des maires aient négligé de demander ce type d'étude, ce qui « risque de coûter cher aux victimes de la sècheresse ». Selon l'association, 50 communes sur les 76 ont transmis un dossier. Une dizaine de communes retardataires s'y ajouteraient. « Face à des sinistrés qui voient chaque jour leur habitation se dégrader, nous sommes très inquiets de constater que, bientôt deux ans après la canicule, le gouvernement en soit encore à chercher à établir de nouveaux critères », ajoute l'association.